



NOTE DE SERVICE N° 01 / MMB/DGD/DU 04 JAN 2016

(DIFFUSION GENERALE)

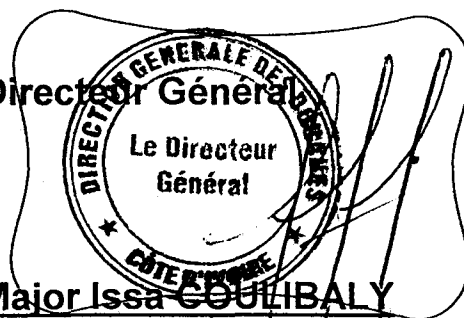
Objet : Mise à niveau des agents admis aux différents concours professionnels des Douanes

Réf. : DECISION N° 24/MEF/DGD/DU 24 JUILLET 2008

Conformément aux dispositions de ma décision citée en référence, les agents des Douanes admis aux concours professionnels d'entrée dans les corps de Contrôleurs, Inspecteurs et Administrateurs des Douanes au titre de l'année 2015, sont priés de prendre contact avec la **Direction de la Formation et de la Documentation** en vue des modalités pratiques de leur formation.

En conséquence, les Chefs de Service dont relèvent lesdits agents sont tenus de les libérer pour les formations de mise à niveaux qui durent douze (12) mois dont neuf (09) mois de cours théorique et trois (03) mois de stage.

Le Directeur Général



Colonel Major Issa COULIBALY

Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National